

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 JANVIER 2017 A PLAISANCE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PORTES SUD PERIGORD  
23 Avenue de la Bastide  
24500 EYMET  
Tél 05/53/22/57/94

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT**

**Le 23 Janvier à 20 h 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de  
PLAISANCE sous la présidence de M. Jérôme  
BETAILLE

Date de convocation : 18.01.2017

En exercice 39  
Présents 37  
Pouvoirs 02  
Votants 39

Délégués des communes :

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Michel CASTAGNET	<b><u>BOISSE</u></b> -M. Fabrice DESSAGNE	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Dominique CASSANIS
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUËL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FLAUGEAC</u></b> -M. Gérard BAILLY	<b><u>FONROQUE</u></b> -Mme Régine BAGARD	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER + 1 pouvoir -Mme Françoise DUBOIS
<b><u>MONMADALES</u></b> -M. Michel RAYNAL	<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE
<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC	<b><u>PLAISANCE</u></b> -M. Jean Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> M. Thierry GROSSOLEIL
<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES, absent 1 pouvoir à M. J. LACOTTE	<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -Mme Annie LANDAT	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -M. Moïse LABONNE, absent 1 pouvoir à M. J.C. CASTAGNER
<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO	<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<b><u>STE-EULALIE D'EYMET</u></b> -M. Martial LAJOUX
<b><u>STE-INNOCECE</u></b> -M. Jean-Jacques NADAL	<b><u>ST-JULIEN D'EYMET</u></b> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -M. Gérard SIMON
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. Pierre RICHIERO
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Jean LACOTTE + 1 Pouvoir		

M. Pierre RICHIERO est élu secrétaire de séance

Madame CHAPOTARD présente ses vœux pour l'année 2017 à l'ensemble du conseil et propose de terminer la première réunion de l'année 2017 par le verre de l'amitié.

Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 19 Décembre 2016.

- 1 - Demande de subvention DETR de la tranche conditionnelle de la Maison de services d'Issigeac
- 2 - Demande de subvention DETR pour la fourniture des signalétiques du projet « Itinérances cyclistes »
- 3 - Lancement de la modification simplifiée du PLU sur la commune de Serres et Montguyard
- 4 - Approbation de la carte communale de Faurilles
- 5 - Approbation du zonage d'assainissement de Monsaguel
- 6 - Autorisation de signature du PV de mise à disposition suite à la prise de compétence scolaire
- 7 - Proposition tarifaire de location de la salle de réunion du Pôle de Services
- 8 - Questions diverses :
  - ✓ Contrat de ruralité
  - ✓ Réflexion sur le tissu scolaire

Après lecture, Monsieur BETAILLE demande aux membres du conseil de pouvoir modifier l'intitulé du point 02 : Demande de subvention DETR pour la fourniture des signalétiques du projet « Itinérances cyclistes, micro signalétique pour les professionnels, zones économiques et chemin meunier » et de commencer la réunion par le contrat de ruralité. Approuvé à l'unanimité.

Le président passe au vote du procès-verbal du dernier conseil communautaire qui est adopté à l'unanimité.

### Contrat de ruralité

Monsieur Alain LEGAL expose les grands axes du contrat de ruralité du Grand Bergeracois, décliné sur le territoire de la Communauté de communes Portes Sud Périgord. Les projets s'inscrivent sur l'ensemble du territoire. L'objectif : 4 ou 5 ensembles de projets qui pourront être réalisés ou accompagnés sur le territoire entre 2017 et 2020.

#### Axe1 – Accès aux soins et aux services

La CCPSP souhaite accompagner et conforter les équipements de services sur les pôles principaux de son territoire, pour conserver une proximité nécessaire à la population et un maillage du territoire.

#### Axe2 – La revitalisation des bourgs-centres

##### 1 - Volet amélioration de l'habitat

En s'appuyant sur l'OPAH RR qui vient d'être mise en œuvre sur le territoire de la communauté, et grâce à l'expertise apportée par SOLIHA Dordogne Habitat et Périgord Habitat, des opérations de réhabilitation et de rénovation des bourgs centres vont pouvoir être effectuées dans les communes d'Eymet, Issigeac et Faux. En dehors de cette convention, d'autres communes ont déjà programmé des aménagements.

2 - Volet Réhabilitation de bâtiments ou de locaux ou de ZAE proches des bourgs, permettant de favoriser de nouvelles installations sur lequel la CCPSP où les communes seront appelées à intervenir en portage ou en expertise.

#### AXE 3 : L'attractivité du territoire (Projets touristiques)

La mise en œuvre d'un projet touristique du territoire qui s'inscrit totalement dans la restructuration et les actions de développement du Grand Bergeracois.

#### AXE 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

#### AXE 5 : La transition écologique

Monsieur Henri DELAGE développe ces projets. Ils sont listés et prévus sur 4 ans et seront présentés à Madame la Sous-Frèfète. Ce sera un ensemble de projets qui aura pour but de valoriser les atouts du territoire et améliorer les équipements pour proposer une offre diversifiée pour mettre en valeur son patrimoine architectural et paysager.

Monsieur Hervé DELAGE prend la parole et présente le projet « signalétique professionnelle et touristique ». Ce projet est en lien avec la Chartre départementale du tourisme. La signalétique professionnelle et touristique d'un coût de 75 K€ HT, fourniture et pose sur le secteur d'Issigeac + ZAE - Voies vélo partagées CCPSP, cout 30K € - Chemin des meuniers 10K €. L'achat des réglottes reste à la charge des professionnels.

A la fin de la présentation du contrat de ruralité, Monsieur BETAILLE ajoute qu'il peut y avoir une demande de DETR avec un cofinancement des projets.

Monsieur RICHIERO demande à ce que la commune de SERRES ET MONTGUYARD soit mentionnée dans l'axe 2.

Il est précisé que chaque commune reste éligible à la DETR.

Le Président remercie Monsieur LEGAL et Monsieur DELAGE pour le travail fait et pour la présentation de ces projets.

### **1 - Demande de subvention DETR de la tranche conditionnelle de la Maison de services d'Issigeac**

Monsieur J-C CASTAGNER présente le projet actuel de la maison des services d'Issigeac et distribue un document d'information. Il précise les différents organismes qui se trouveront dans les locaux et qui permettront d'apporter un service de proximité aux habitants du territoire, qu'une salle sera également prévue et mise à disposition de l'école. Il détaille le montage financier de la tranche conditionnelle de l'extension de la maison des services. Le plan de financement se constitue :

Coût estimé des travaux de 693 343 €HT. Demande de DETR de 30% soit 208 003 €HT

Monsieur LACOTTE prend la parole et précise que sur les sommes subventionnables, s'ajoutent 10 % de frais et honoraires.

Entendu le présent exposé, le conseil communautaire vote à l'unanimité la demande de subvention DETR de la tranche conditionnelle de la Maison de Services d'Issigeac.

### **2 - Demande de subvention DETR pour la fourniture des signalétiques du projet « Itinérances cyclistes, micro signalétique pour les professionnelles, zones économiques et chemin meunier »**

Ce projet est porté par la commission tourisme de la CCPSP et le service tourisme du Conseil Départemental.

La réalisation des voies vélos partagées entre Eymet et Issigeac est prévue sur deux itinéraires :

- L'un au nord du territoire, par les coteaux et permettant la jonction avec les châteaux de Bridoire et Monbazillac et le moulin de Citole, la voie vélo partagée de Monbazillac et la future voie vélo route de la vallée de la Dordogne.
- L'autre au sud par la Vallée du Dropt s'articulant et empruntant les boucles vélos du Lot et Garonne.

Le plan de financement se constitue :

Coût total estimé des travaux de 115 000 €HT. Demande de DETR de 30% soit 34 500 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de subvention DETR pour la fourniture des signalétiques du projet « Itinérances cyclistes, micro signalétique pour les professionnels, zones économiques et chemin meunier »

### **3 - Lancement de la modification simplifiée du PLU sur la commune de Serres et Montguyard**

Le PLU de la commune a été approuvé par délibération du conseil municipal le 17 juillet 2015.

Les différentes évolutions législatives de ces dernières années, dont la loi ALUR et la loi LAAF interdisent la réalisation d'extension ou d'annexes à l'habitation en zone agricole (Zone A) ou naturelle (Zone N).

Du fait de la compétence PLU de Portes Sud Périgord, au 01/01/2017, la commune sollicite le conseil communautaire pour lancer la modification simplifiée de son PLU, pour adapter le règlement de la zone A et de la zone N aux dispositions de l'article L151-12 du code de l'Urbanisme afin d'autoriser les extensions et annexes des bâtiments existants dans ces zones.

Monsieur BOURDIL précise que sans les modifications, les demandes de rénovations ou de constructions dans ces zones sont refusées ou bloquées.

Une demande de devis a été faite auprès d'un bureau d'études, la CCPSP ne disposant pas de personnel qualifié en ce domaine.

Cette modification permet d'adapter le règlement mais ne modifie en aucune manière le zonage du plan local d'urbanisme.

Monsieur RICHIERO confirme que 3 demandes de piscine ont été refusées.

Au terme de ces précisions, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de la modification simplifiée du PLU sur la commune de Serres et Montguyard.

#### **4 - Approbation de la carte communale de Faurilles**

Lecture du rapport du commissaire enquêteur par le Président.

Monsieur MARTIN précise que la modification de la carte communale est essentiellement due au projet de création d'un camping dit « glamping ».

Monsieur BETAILLE rappelle qu'il faudra veiller à la mise en place de l'assainissement.

Le président met au vote : A l'unanimité, le conseil communautaire approuve la carte communale de Faurilles.

#### **5 - Approbation du zonage d'assainissement de Monsaguel**

Après lecture par le Président de la synthèse du rapport établi par le commissaire enquêteur donnant avis favorable, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le zonage d'assainissement de Monsaguel.

#### **6 - Autorisation de signature du PV de mise à disposition suite à la prise de compétence scolaire**

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2015, les compétences exercées par la communauté de communes PORTES SUD PERIGORD ont été harmonisées sur l'intégralité de son territoire.

En application des articles L5211-5 III, L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences par l'EPCI.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles apportés à la communauté de communes Portes Sud Périgord pour un montant de 1 630 119,44 €.

#### **7 - Proposition tarifaire de location de la salle de réunion du Pôle de Services**

Monsieur BETAILLE informe que la salle de réunion du pôle de services a été utilisée pendant 6 semaines par la structure EPSECO, centre de formation. Il propose de louer à titre onéreux la salle à cette structure, au tarif de 150€ /semaine, et demande l'autorisation de signer une convention de location.

Il est proposé que cette location puisse être reconduite au même tarif à cette structure ou à d'autres.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la location de la salle de réunion du pôle de services à Eymet à titre onéreux à cette structure, et à d'autres organismes au tarif de 150€ /semaine, et donne l'autorisation de signer une convention de location.

## **Réflexion sur le tissu scolaire – Transfert de la classe de Sadillac vers Flaugeac**

### **Préambule**

Le Président donne explication de l'absence de Monsieur BORDES : en effet, celui-ci n'est pas favorable au transfert de l'école de la commune concernée.

Il précise que cette réflexion n'aboutira pas sur un vote ce soir.

Il signale également que la décision est plus facile à prendre pour les maires du RPI FLAUGEAC – SADILLAC – SINGLEYRAC, que pour les autres élus de la CCPSP.

Monsieur FRICOT présente une synthèse sur le tissu scolaire, émanant du document remis à tous les membres communautaires.

A la suite de la présentation, Monsieur LACOTTE prend la parole, il remercie Monsieur FRICOT et Madame LANDAT, puis expose son avis défavorable à ce transfert. Il s'inquiète du devenir du RPI FLAUGEAC – SADILLAC – SINGLEYRAC. Il précise que le sujet a été inscrit à l'ordre du jour du conseil d'école, mais n'a pas été abordé. Il fait part de sa surprise concernant la réaction des parents suite au questionnaire du sondage réalisé « SAUVONS NOTRE RPI et l'ensemble de ses classes ».

Un débat s'enclenche :

Monsieur BETAILLE précise que la situation est compliquée. Les parents d'élèves évoluent et leurs demandes également.

Monsieur CASTAGNER Jean-Claude prend la parole : « S'il y a réellement une fermeture de classe sur un RPI à 23 élèves, beaucoup de RPI risquent de fermer aussi. » Il ajoute que le moratoire doit être signé par l'Education Nationale (E.N.). Il ajoute que la décision n'est pas simple à prendre pour les élus de la CCPSP, mais que la question risque de revenir tous les ans.

Monsieur FRICOT précise que le moratoire ne sera pas signé par l'E.N.

Monsieur TONELLO signale le risque que les parents inscrivent leurs enfants sur Bergerac.

Monsieur MARTIN déclare que le questionnaire du sondage a été réalisé de manière à influencer les parents d'élèves. Il ajoute qu'il risque d'y avoir une baisse du niveau scolaire avec une classe de 27 élèves, et que l'UDM aurait pu se battre davantage.

Madame LANDAT prend la parole pour dire que le problème vient du manque d'enfants et que les parents, aujourd'hui, attendent un service et vont vers les communes les plus adaptées à leurs attentes.

Monsieur Henri DELAGE trouve le débat malsain. Il ne devrait pas avoir lieu entre élus. Il déclare ne pas vouloir se prononcer. Il suggère de réfléchir à une stratégie de projet scolaire.

Monsieur DENOUX prend la parole et signale une problématique oubliée : « Comment sortir les enfants de l'école de SADILLAC, en cas d'incendie ? ». Problèmes de sécurité dans cette école.

Monsieur FRICOT précise que l'appel à projet doit être déposé au plus tard le 17 Février et que le prochain conseil aura lieu le 20 février. Il confirme qu'aucune décision ne sera prise aujourd'hui.

Madame RIALLAND partage les observations de Monsieur Henri DELAGE. Elle propose également de réfléchir sur des moyens à mettre en place pour créer et améliorer les services dans les écoles afin de faire venir d'autres familles.

Madame LANDAT ajoute que le tissu rural est menacé à plus ou moins long terme sur le territoire.

Monsieur BOURDIL signale que suite au questionnaire du sondage, certains parents ont déjà anticipé pour l'année prochaine. Il y a donc un risque de perdre des élèves.

Monsieur BETAILLE termine le débat en signalant que le refus des maires impactés par le transfert est compréhensible mais que la prise de décision pour les autres membres communautaires reste compliquée.

### Questions diverses

Monsieur BOURDIL rappelle aux élus que les communes doivent délibérer pour le montant de la mise à disposition du transfert de voirie. Il demande également que les panneaux de signalisation empruntés soient ramenés par les communes qui ne s'en servent plus.

Monsieur POMEIDIO rappelle qu'une convention est obligatoire entre les mairies et la CCPSP pour les personnels municipaux intervenant sur domaine communautaire, sinon, ils ne sont pas couverts lors des interventions en dehors des limites de la commune.

Le conseil se clôture à 23h20.

Le Secrétaire,



Le Président,

